

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020

Réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Mme Morgane ABELARD est désignée en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, une présentation du dispositif « Participation citoyenne » est faite au Conseil Municipal par la Gendarmerie. Il s'agit d'une démarche encourageant la population à adopter une attitude vigilante et solidaire et informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

La présentation faite, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet lors de la prochaine réunion.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est soumis aux signatures.

2. **Autorisation de signatures de conventions**

• **Cuisine centrale de Nogent-le-Rotrou**

Pour assurer la restauration scolaire, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire appel aux services de la cuisine centrale de Nogent-le-Rotrou. La facturation se fait en fonction du nombre des repas commandés la semaine précédente.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention proposée sur ces bases par le CCAS de Nogent-le-Rotrou.

• **Appel à projets Label Ecoles numériques 2020**

Un appel à projets (AAP) « Label Ecoles numériques 2020 » a été lancé par l'Etat afin de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Les classes peuvent être équipées de tablettes et/ou d'ordinateurs portables et/ou de vidéo-projecteurs interactifs et/ou de services numériques.

La subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école, et est plafonnée à 7 000 €uros. Pour être éligible, la dépense engagée par école doit s'élever à minima à 3 000 €uros.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat pour l'acquisition de 15 tablettes en classe mobile pour les deux classes de l'école et d'un vidéo-projecteur interactif.

La classe de maternelle étant de la compétence du SIRP de Champrond-en-Perchet et Brunelles, Monsieur le Maire propose que les tablettes utilisées par l'école maternelle fassent l'objet d'une rétrocession au SIRP Champrond-en-Perchet et Brunelles, déduction faite de la subvention qui sera perçue.

Une convention, rédigée en ce sens, sera proposée au Comité Syndical.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions relatives à ce projet Label Ecoles numériques 2020, d'une part avec l'Etat, et d'autre part avec le SIRP Champrond-en-Perchet – Brunelles.

• **Utilisation des installations sportives par l'A.S. Thiron-Gardais**

L'Association Sportive Thironnaise Football sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de football et les vestiaires de la Commune de CHAMPROND-EN-PERCHET.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre à la disposition de l'Association Sportive Thironnaise Football les installations sportives de la Commune, moyennant une participation financière fixée à 30 €uros par jour d'utilisation et 50 €uros par week-end d'utilisation.

D'un commun accord entre les deux parties, un règlement intérieur et une convention relatifs à cette décision sont rédigés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la dite convention.

- **Projet de réalisation d'une voie douce – RD 922**

Dans le cadre de sa mission de conseils, Ingénierie Eure-et-Loir (anciennement Agence Technique Départementale) avait transmis à la Commune une esquisse relative au projet de réalisation d'une voie douce reliant Champrond-en-Perchet à Nogent-le-Rotrou, le long de la RD 922.

En regard de ce projet, il s'avère que la première partie peut se réaliser sur le domaine communal, tandis que la seconde partie ne pourra se faire qu'avec l'acquisition d'une parcelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la poursuite de cette étude, et autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire en application de la présente délibération.

3. Décisions modificatives au BP 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modifications budgétaires à apporter au BP 2020 :

- Il s'agit d'écritures d'opérations d'ordre de transfert entre sections liées d'une part à la reprise de l'ancien véhicule communal : les comptes nécessaires à l'enregistrement de la transaction n'étant plus des comptes budgétaires mais des comptes d'exécution, et d'autre part liées à l'intégration des frais d'études relatifs aux travaux de la salle communale, frais d'études à basculer en opérations patrimoniales.

- Par ailleurs, un reversement de fiscalité est à prévoir, reversement lié à la réforme de la taxe d'habitation : la compensation de l'Etat en 2020 se faisant en appliquant les taux de fiscalité de 2017. Cette information venant seulement d'être communiquée par Mme la Trésorière à l'occasion d'un rendez-vous présentant la réorganisation des services fiscaux, notamment la mise en place d'une Maison des Services qui permettra la réunion de différentes administrations (CAF, CARSAT, Sous-Préfecture) dans les locaux de l'actuel Centre des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les décisions modificatives suivantes applicables au BP 2020 du budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	2 100,00 €			
D-61551 : Matériel roulant	2 100,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 200,00 €			
D-739118 : Autres reversements de fiscalité		4 200,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		4 200,00 €		
D-675 : Valeurs comptables des immo cédées	5 641,00 €			
R-7761 : Différences sur réalisat° transfér. en invest.			5 341,00 €	
TOTAL 042 : Opérat° d'ordre transf. entre sect°	5 641,00 €		5 341,00 €	
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations			300,00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			300,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	9 841,00 €	4 200,00 €	5 641,00 €	

INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions				300,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions				300,00 €
D-192 : Plus ou moins value sur cessions d'immo	5 341,00 €			
D-2313 : Constructions	2 040,00 €			
R-2031 : Frais d'études			2 040,00 €	
R-2182 : Matériel de transport			5 641,00 €	
TOTAL 040 : Opérat° d'ordre transf. entre sect°	7 381,00 €		7 681,00 €	
D-21318 : Autres bâtiments publics		2 040,00 €		
R-2031 : Frais d'études				2 040,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales		2 040,00 €		2 040,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 381,00 €	2 040,00 €	7 681,00 €	2 340,00 €
Total Général	- 10 982,00 €		- 10 982,00 €	

4. Manifestations de fin d'année

- « Esprit Gourmet » est retenu pour la fourniture des colis de Noël qui seront offerts aux aînés de la commune inscrits sur la liste électorale au 31/12/2020 et ayant atteint l'âge de 67 ans et résidant sur la commune. La distribution se fera au domicile des intéressés le samedi 19 décembre 2020.
- Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle liée à l'épidémie de COVID 19, il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année.
- La remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël est reconduite.

5. Rapport 2019 du service public de l'eau potable (réseau des écarts)

Chaque membre ayant été destinataire du rapport 2019 du service public de l'eau potable concernant le réseau des écarts, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Celui-ci est consultable en ligne sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, ainsi que sur le site Internet de la Commune <http://www.mairiechamprond-en-perchet.com>

6. Correspondant « Ambroisie »

Par arrêté préfectoral du 15 juillet 2020, la lutte contre les ambrosies est rendue obligatoire. Les ambrosies sont des plantes invasives dont le pollen allergisant constitue un risque important et réel pour la santé publique.

La lutte devant s'opérer de manière préventive afin d'éviter l'installation de la plante, mais aussi curative en cas de présence de celle-ci, le Conseil Municipal est invité à nommer un référent local qui participera au repérage de ces plantes qui pourraient être présentes sur la commune : Monsieur Sébastien VITAL remplira cette fonction.

Toute personne observant la présence des ambrosies pourra se rapprocher de M. VITAL ou la signaler à l'aide de la plateforme nationale : <http://www.signalement-ambroisie.fr> ou par téléphone au 0972 376 888.

7. Informations diverses

- Un point est fait sur la rentrée scolaire 2020 : les effectifs sont conformes aux prévisions (101 élèves sont scolarisés sur le regroupement pédagogique Champrond-Brunelles), une nouvelle enseignante a été nommée sur le poste de la maternelle, une absence inopinée de personnel a quelque peu compliqué l'organisation des premiers jours.
- Le recensement de la population Champronnaise aura lieu en janvier 2021 : Monsieur Daniel VILFAYEAU sera l'agent recenseur et Madame Christine NORMAND l'agent coordonnateur.
- Les compteurs électriques communicants « Linky » devraient être installés sur la commune par ENEDIS au second trimestre 2021. L'interlocuteur ENEDIS de la commune propose de faire une réunion de présentation au Conseil Municipal en début d'année : avis favorable.

- La Communauté de Communes du Perche propose la refonte de l'ensemble des sites Internet CdC/Communes. L'intégralité de l'investissement, subventionné à 80 %, serait pris en charge par la CdC, resterait à charge pour les communes, le coût du fonctionnement annuel, soit 120 euros / commune.
Le Conseil Municipal approuve cette offre mutualisée et désigne Monsieur le Maire comme référent de la commune.
- Le directeur départemental des finances publiques a désigné les commissaires qui siègeront à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Mme DEMARIA Monique, Mme GASNIER Marie-Joséphine, M. HERRIAU Serge, Mme VERDIER Francine et M. VILFAYEAU Daniel sont désignés commissaires titulaires, et M. BOUFFARD Jacques, M. COCHEREAU Gérard, M. LOQUET Philippe, Mme MARCHAND Evelyne, Mme MONTBRUN Eliane et Mme SIMON Anne-Marie sont désignés commissaires suppléants.
- Les remerciements de La Forme Pour Tous et de la Croix Rouge pour l'attribution de subventions sont transmis à l'assemblée.
- L'implantation par Orange du pylône de relais de téléphonie mobile a été réalisée au lieu-dit La Flaudière, ainsi que la pose des antennes. Il devrait vraisemblablement être opérationnel pour la fin de l'année.
- Les matériaux pour la réfection de la toiture de la salle communale seront livrés ce lundi 28/09.
- Monsieur Harold HUWART propose de rencontrer le Conseil Municipal pour informer et échanger sur la Communauté de Communes. Une invitation lui sera transmise lors d'une prochaine réunion.
- Les délégués transmettent à l'assemblée les résultats des élections qui se sont tenues au sein des différents établissements publics.
Ont été élus Présidents :
 - M. HARDY Jean-Marie : Syndicat des Eaux de la Vallée de la Berthe.
 - M. DEBRAY Marc : SITS (transport scolaire).
 - M. DORDOIGNE Jean-Claude : SICTOM.
 - Mme LOYER Marie-Christine : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche.
 - M. NICOLAS Xavier : Energie Eure-et-Loir.
- Monsieur Laurent LELONG informe que cette année, au vu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de distribution de calendriers des Pompiers en porte à porte.

Dates à retenir :

- La commission Urbanisme se réunira le mercredi 30 septembre à 18h00 à la salle communale.
- Le Conseil d'Ecole se réunira le mardi 3 novembre à Brunelles et sera suivi d'un Comité Syndical du SIRP Champrond-en-Perchet et Brunelles.

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée à 22h35.